

Paris, le 23 mars 2020

Monsieur le délégué du directeur général,

Il apparaît de plus en plus nettement que la crise sanitaire qui touche le pays est en train d'échapper au système de santé de notre pays et comme l'affirmait un médecin invité d'un media national, « les quinze jours de retard pris dès le départ pour lutter contre la pandémie ne se rattraperont jamais ». La mesure de confinement général vise à éviter une situation de crise « à l'italienne », dans laquelle les médecins choisissent tous les jours ceux qui vont vivre et ceux qui vont mourir.

L'Ile de France est avec la région Grand Est touchée de plein fouet par la pandémie. Or, ce sont des centaines d'agent.es de la DGFIP de notre région qui sont mobilisés en présentiel tous les jours. La plus part d'entre eux doivent prendre les transports en commun, le domicile de certains agents étant très éloigné de leur lieu de travail, alors qu'il est recommandé d'éviter de prendre les transports en commun. Le nombre d'agents mobilisé doit être le plus faible possible, nous émettons des doutes sur le calibrage du nombre d'agents indispensables dans certains services.

Le ministère annonce que 278 agents de la DGFIP sont atteints par le COVID19, ce chiffre est sans doute sous estimé dans la mesure où les tests ne sont pas pratiqués systématiquement. Les préconisations du Secrétariat général du 19 mars 2020 sur la mise en quatorzaine doivent être appliquées dans le cadre de la prévention s'agissant des suspicions ou des cas avérés ainsi que pour les collègues ayant été en contact. Cela n'est pas le cas partout.

Le président de la République et son gouvernement martèlent à longueur de journée « Restez chez vous ». Les personnels de santé qui sont en première ligne mettant en danger leur propre sécurité disent que le meilleur moyen de les aider est de rester chez nous.

Cette situation est très anxiogène, aucun agent ne doit être obligé de venir travailler.

Les PCA visent à la réalisation des missions essentielles et ne doivent pas être utilisés à d'autres fins.

La réponse à des courriels sur des questions courantes doivent-elles considérées comme des tâches prioritaires et ne peuvent-elles pas être mises entre parenthèses pendant jusqu'à la fin de cette crise sanitaire sans précédent ? Au moment où les chercheurs, les médecins, les ministres demandent aux Français de rester chez eux, comment concevoir que de trop nombreuses tâches puissent être imposées comme absolument indispensables ?

Qu'en est-il de l'annonce de Gérald DARMANIN selon laquelle la DGFIP paierait dans les jours à venir une aide aux entreprises en difficulté de paiement du fait de la pandémie ?

Les PCA doivent être adaptés au fil de l'eau, au plus près des réalités de l'activité des services. La priorité doit être la protection de la santé des collègues et de leur famille, donc le confinement du plus grand nombre possible.

S'agissant des conditions d'hygiène, les collègues nous ont alertés, les bureaux ne sont pas désinfectés ni même parfois nettoyés, de même pour les sanitaires. Ces conditions sont indignes pour les personnes réquisitionnées pour assurer les missions prioritaires.

Le minimum serait la mise à disposition de gels hydroalcooliques, ce qui n'est pas le cas dans tous les services et de gants pour les agents qui le demandent notamment ceux chargés du courrier.

Là encore, les préconisations du Secrétariat général à savoir « *renforcer l'hygiène des locaux : toilettes, poignées des portes, les surfaces en libre service (plan de travail, banquette d'accueil, clavier, souris)* » ne sont pas respectées.

La CGT a demandé à plusieurs reprises que les agents chargés du nettoyage, quel que soit leur statut, soient approvisionnés en produits désinfectants et que leur propre protection soit assurée.

S'agissant de la restauration et des déplacements, les restaurants administratifs sont fermés, de plus en

plus de boulangeries ferment également rendant la restauration des agents en présentiel difficile. La CGT demande le remboursement des frais engagés. De même, des collègues utilisent leur propre véhicule lorsqu'ils sont mobilisés, là encore nous demandons que l'administration prenne en charge ces frais.

LA CGT demande la tenue des CHS-CT, bien entendu sous une forme adaptée comme la téléconférence, pour aborder tous les sujets de santé et de conditions de travailler liés à la pandémie. Plusieurs directions ont refusé la réunion des CHS-CT en contravention avec la législation notamment après le dépôt de droits d'alerte

La CGT demande que les instructions ministérielles soient bien de limiter au maximum le nombre d'agents en présentiel pour assurer les missions indispensables. La règle doit être claire. Pour vaincre cette pandémie, il faut qu'un maximum de citoyens, et parmi ces citoyens un maximum d'agents des Finances, restent confinés.

Catherine MARTINE

Secrétaire de la section CGT Finances Publiques Paris

Membre de la commission exécutive nationale de la CGT Finances Publiques